

Conseil municipal du 25 janvier 2021.

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni, ce lundi 25 janvier 2021, sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Est absent : Thibaut MUTIN (pouvoir donné à Bernard COMTET) .

Convention cadre Centre de Gestion

Une convention cadre couvre le mode de fonctionnement entre la mairie et le Centre de Gestion , CDG71. Elle offre des prestations optionnelles, concernant la gestion des employés communaux, mais également des services pour favoriser le développement territorial.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération actant le renouvellement de cette convention cadre.

Bail Société de Pêche.

Mr Stéphane ANDRIEU succède à Mr Gabriel EYRARD en tant que Président du Comité de gestion du Domaine des Druides de LA GENETE.

A l'unanimité, le Conseil municipal accorde par délibération, la gestion du bail du Comité de gestion du Domaine des Druides, à Mr Stéphane ANDRIEU.

Pour rappel, l'étang du Domaine des DRUIDES n'a pu être curé, les 3 années précédentes (canicules , pandémie) Il a besoin d'être vidé, que sa digue soit renforcée, que le poisson soit contrôlé, qu'il soit curé et la fuite vers la digue réparée . 2021 sera une année blanche, sans pêche, afin de permettre ces travaux .

Chaque année, le Comité de gestion du Domaine des Druides versait 300 € pour son bail envers la commune .

A l'unanimité, le Conseil municipal accorde par délibération la gratuité du bail pour 2021, année blanche .

Adhésion PANNEAU POCKET

PANNEAU POCKET est une application téléphonique permettant aux communes adhérentes de communiquer auprès de leurs citoyens, en instantané. Des flyers explicatifs seront distribués aux administrés . L'adhésion au système coûte annuellement 180 € pour les communes de moins de 1000 habitants, non adhérentes à l'Association des Maires Ruraux de France.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération acceptant l'adhésion au système PANNEAU POCKET.

Subvention Cantine

Les restaurants scolaires du RPI sollicitent chaque année une subvention afin d'assurer la restauration des élèves et le paiement des salariés de la Cantine.

La somme de 9000 € est sollicitée pour les 3 communes, redéfinie au prorata du nombre d'élèves (44 enfants pour LA GENETE, 27 pour JOUVENCON et 25 pour BRIENNE) .

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération autorisant le versement de la subvention définie pour la commune .

Pour rappel, les cadeaux de Noel des employés communaux avaient en partie été achetés par la Cantine (vente promotionnelle de chocolats), d'un montant de 178,95 € .

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération autorisant le versement d'une subvention exceptionnelle de 178,95 €, remboursant les achats .

Renouvellement bail logement mairie

Le bail du logement situé au-dessus des locaux de la mairie est renouvelable tous les 3 ans, à échéance au 1^{er} février .

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération autorisant le renouvellement du bail à Mlle Emilie VIALAY, occupante actuelle du logement .

Subvention de l'Etat (DETR ,Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux et DSIL, Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

L'Etat peut subventionner les communes pour la réalisation de travaux sur la sécurité, l'isolation phonique et thermique , la rénovation des centres bourg, la télésurveillance...etc). Les dossiers devront être déposés avant le 14.02.2021. Dans ce cadre, la commune envisage la réalisation de 3 demandes de subvention pour :

-l'installation de portes coupe-feu à la Tour JERUSALEM (devis 3000 €)

-l'isolation phonique du local commercial communal (devis 1800 €)

-la peinture dans le cadre de l'amélioration des ERP, Etablissements Recevant du Public (devis 4000 €)

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération actant le dépôt des dossiers pour les 3 projets éligibles à la DETR / DSIL.

Divers

-L'entreprise GRAVALLON effectuera des travaux de remise en état des blocs de secours et petits travaux électriques, à l'école de LA GENETE, dont la cantine et le gymnase, pour la 1^{ère} semaine des vacances scolaires.

- Tour JERUSALEM :l'entreprise de Mr Gael FELIX débutera les travaux de peinture de la grande salle, courant du printemps.

- Affouages : en liaison avec l'ONF et dans le but de simplifier la gestion des bois communaux, toutes les parcelles autrefois répertoriées sous le nom du hameau correspondant, seront « désélectionnées ». Ce désélectionnement devra faire l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

- Stockage des déchets verts : à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas réouvrir au public, la zone de stockage des déchets verts. Celle-ci restait tolérée mais sans existence légale, par rapport aux déchetteries existantes à proximité. L'information sera diffusée auprès des citoyens.

- Capacité lagune du bourg : cette lagune construite depuis bientôt 20 ans, devra être curée en 2022/ 2023. Avec les nouvelles constructions rattachées à cette lagune, sa capacité devient limite. Une réflexion sera entamée pour identifier les possibilités d'extension. Cette réflexion devra intégrer le curage de la lagune (environ 1000m3 de boues à évacuer à l'horizon 2023).

- Une isolation phonique va être réalisée dans le local commercial, pour donner suite aux doléances des locataires du logement communal adjacent.

- La commune de LA GENETE a été classée commune en zone de revitalisation des commerces en milieu rural, ZoRCoMiR (arrêté du 16.10.2020). Ce dispositif permet, sous réserve d'une délibération, aux entreprises et commerces concernés, de faire une demande d'exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), pour les exercices de 2020 à 2023.Les exonérations sont compensées à hauteur de 33% par l'Etat.

A l'unanimité, le Conseil municipal a voté cette délibération.

- Dans le cadre de la réfection de l'éclairage public par le SYDESL, une subvention européenne financera à 100% les travaux d'un montant de 6706.14 €.

- Stationnement vers les écoles : quelques véhicules continuent à se garer devant l'école et aussi le long de la RD339 , détériorant les abords des riverains. Mr le Maire accentuera la surveillance, avec demande de passage de la gendarmerie si le non-respect perdure. Une surveillance particulière sera faite également concernant des enfants jouant dans le cimetière.

.

Divers :